

La neutralité belge depuis 1831 (1).

La Belgique a donné au monde, pendant les quatre-vingt-quatre dernières années, un spectacle qui a été bien des fois contemplé avec étonnement et avec envie. Petite par l'étendue, mais dépassant tous les pays de l'Europe par la densité de sa population, elle était le centre d'une activité industrielle et intellectuelle sans pareille. Elle était devenue, avec ses sept millions d'habitants, la cinquième puissance économique du monde, dépassant de grandes nations comme la Russie, l'Autriche et l'Italie. Son entente de la vie publique était merveilleuse, et nulle part, pas même en Angleterre, on n'avait mieux concilié les exigences d'une liberté presque illimitée avec le respect dû aux pouvoirs établis. Les artistes, les

(1) Voir CH. WOESTE, *La Neutralité belge. La Belgique et la France*. Bruxelles 1891. C'est une étude magistrale de la question; j'en ai fait largement usage.

poètes, les savants de la Belgique avaient conquis dans l'univers entier un renom qui rehaussait l'éclat de la patrie; l'univers civilisé regardait avec sympathie du côté de la Belgique, et lorsqu'elle célébra en 1905 le 75^e anniversaire de son indépendance, la presse française trouva pour l'apprécier ce mot charmant: *une grande nation sur un petit territoire*.

Cette grande petite nation était une nation pacifique. Non point, certes, qu'elle fût inapte aux jeux de la guerre ou qu'elle tremblât devant l'effusion de son sang. Il eût fallu, pour cela, qu'elle reniât tout son passé, qu'elle oubliât son histoire et qu'elle cessât de faire répéter, aux enfants de ses écoles, le mot fameux de César proclamant que les *Belges sont les plus braves des Gaulois*. Mais la Belgique était, de par la volonté de l'Europe, un Etat neutre. Les grandes puissances qui avaient reconnu son droit à la vie et qui lui avaient garanti la jouissance de son indépendance nationale lui avaient fait de la neutralité une condition d'existence *sine qua non*. Et c'était, si les historiens allemands disent vrai, le représentant de la Prusse, Bülow, qui avait eu le premier l'idée de proposer que la Belgique serait neutre et que sa neutralité serait placée sous la garantie des puissances (1). Quoi qu'il en soit,

(1) HILDEBRAND, *Geschichte Frankreichs von der Thron-*

voici comment, le 26 juin 1831, les XVI articles annexés en protocole de la Conférence de Londres arrêtaient la situation internationale de la Belgique. Ils disaient :

« Art. 9. — La Belgique, dans ses limites telles qu'elles seront tracées conformément aux prin-

besteigung Ludwig Philipps bis zum Falle Napoleons III. Erste Abteilung. Geschichte des Juli-Königthums, t. I, p. 178; A. STERN, *Geschichte Europas seit den Verrügen von 1815*, t. IV, p. 235; VON TRETSCHKE, *Geschichte Deutschlands im 19. Jahrhundert*, 2. Auflage, t. IV, p. 53. Cela est loin d'être établi. On voit au contraire, par une lettre que le représentant de la Russie à la Conférence de Londres, Matuczewicz, adressait à son gouvernement sous la date du 15 novembre 1830, que la chose, sans le nom, est mise en avant dès lors par ce diplomate, et le 17 janvier suivant, Talleyrand proposait la chose avec le nom dans un projet d'ailleurs trop manifestement inspiré des intérêts français pour être accepté. Comme on pouvait s'y attendre, une fois l'idée réalisée, Talleyrand se vante d'en avoir eu la paternité (*Mémoires*, t. IV, pp. 16 et suivantes). Quoi qu'il en soit, le rôle du représentant de la Prusse n'aura eu, dans aucun cas, l'ampleur que lui attribuent les historiens allemands; il se sera borné à donner une forme concrète à une idée qui était dans l'air. Cf. sur la question, De Lannoy, *Les Origines diplomatiques de l'indépendance belge. La Conférence de Londres (1830-1831)*, pp. 122 et 128-131, et les récentes considérations d'A. SCHULTE, *Von der Neutralität Belgiens*, pp. 36-50, qui ne modifient pas les résultats de l'historien belge.

cipes posés dans les présents préliminaires, formera un Etat perpétuellement neutre. Les cinq Puissances: la France, l'Angleterre, la Prusse, l'Autriche et la Russie, sans vouloir s'immiscer dans le régime intérieur de la Belgique, lui garantissent cette neutralité perpétuelle, ainsi que l'intégrité et l'inviolabilité de son territoire dans les limites mentionnées au présent article.

« Art. 10. — Par une juste réciprocité, la Belgique sera tenue d'observer cette même neutralité envers tous les autres Etats et de ne porter aucune atteinte à leur tranquillité intérieure ni extérieure, en conservant toujours le droit de se défendre contre toute agression étrangère. »

Cette disposition fut reprise et résumée dans le traité des XX articles du 15 novembre 1831, dont elle forme l'article 7 ainsi conçu :

« La Belgique, dans les limites indiquées aux articles 1, 2 et 4, formera un Etat indépendant et perpétuellement neutre.

« Elle sera tenue d'observer cette même neutralité envers tous les autres Etats. »

Ce même article a passé littéralement dans le traité du 19 avril 1839 entre la Belgique et la Hollande. Et le jour même où ce traité mettait fin au différend des deux nations, un autre traité conclu entre la Belgique d'une part, et l'Autriche,

la France, la Grande-Bretagne, la Prusse et la Russie d'autre part, stipulait dans son article premier que les dispositions du traité belgo-hollandais se trouvaient placées « sous la garantie de leurs dites Majestés ».

Tels sont les instruments de droit public qui, depuis bientôt un siècle, ont réglé la situation internationale de la Belgique et les conditions de son entrée dans la famille des peuples européens.

La Belgique n'a cessé de respecter les engagements qu'elle avait pris vis-à-vis des cinq puissances garantes de sa neutralité. Elle a toujours considéré le traité de 1831 comme la charte constitutive de son indépendance. Heureuse des droits qu'il lui reconnaissait et de la protection qu'il lui promettait, elle acceptait sans répugnance les obligations qu'il lui imposait. Elle n'ignorait pas que la protection des puissances garantes ne la dispensait pas du devoir de veiller la première à la défense de sa neutralité dans la mesure de ses forces. Tous les gouvernements qui se sont succédé en Belgique ont compris ce devoir et l'ont rempli malgré les répugnances de la population, qui n'aimait pas les dépenses militaires et qui avait foi dans les traités internationaux. Sous l'influence de ses rois, qui ont toujours vu dans les dépenses militaires la plus impérieuse nécessité, elle a successivement majoré le chiffre de contin-

gent, créé le réduit national d'Anvers (1859), construit les fortifications de la Meuse (1868), complété celles d'Anvers (1905-1906), décrété le service personnel (1909), puis le service général (1912). Toutes ces mesures disaient assez que la Belgique n'entendait pas s'en remettre à l'Europe seule du soin de protéger ses frontières; elle voulait y contribuer aussi. Aucun de ses deux puissants voisins n'aurait pu l'accuser d'opposer une barrière trop faible à l'invasion de l'autre, si celui-ci était tenté de voir dans notre pays le chemin le plus facile pour pénétrer chez l'ennemi. C'est ce que le roi Léopold II rappelait en 1870 avec une autorité sans pareille:

« La Belgique, disait-il dans son discours, dans la position que le droit international lui fait, ne méconnaîtra ni ce qu'elle doit aux autres Etats, ni ce qu'elle se doit à elle-même.

« Elle saura, pendant la guerre, conserver à sa consciencieuse neutralité le caractère loyal et sincère qu'elle s'est toujours efforcée de donner à ses relations pendant la paix. Conformément aux vœux des belligérants eux-mêmes, elle se tiendra prête à la défendre avec toute l'ardeur de son patriotisme et toutes les ressources qu'une nation puise dans l'énergie de sa volonté.

« Le peuple belge a la profonde conscience de son droit. Il connaît le prix des biens que depuis

quarante ans il a si heureusement acquis, si honorablement possédés. Il n'est pas près d'oublier que ce qu'il a à conserver, c'est le bien-être, la liberté, l'honneur, l'existence même de sa patrie. (1) »

Cette stricte et rigoureuse observation de notre devoir international n'allait pas sans difficultés. Quand l'un ou l'autre de nos deux voisins était en délicatesse avec l'autre, alors tout, de notre part, devenait matière à suspicion et, tantôt à Berlin, tantôt à Paris, on criait que nous faisons cause commune avec la France ou avec l'Allemagne. Il serait long et oiseux de reproduire ici toutes les récriminations allemandes contre les préférences françaises de la Belgique, contre la prépondérance de la culture française dans ce pays. Il sera plus instructif pour le lecteur d'apprendre que des observations en sens opposé ne nous ont pas été épargnées en France, et qu'à diverses reprises on y a dénoncé je ne sais quelle mystérieuse entente de la Belgique avec l'Allemagne. Ces récriminations ont pris une particulière acrimonie lors de la construction des forts de la Meuse, en 1888, et pendant les années suivantes. Tandis que le comte de Moltke disait au colonel belge Lahure: « Une partie au moins de vos fortifications de la Meuse semble

(1) Cité par DECAMPS, *La Neutralité de la Belgique*, p. 624.

ournée contre nous, » on se persuadait sans doute à Paris que l'autre partie était tournée contre la France, et on ne s'apercevait pas que ces soupçons en sens opposé se détruisaient mutuellement. Il y eut à Paris une véritable levée de boucliers; la *Nouvelle Revue*, dans une interminable série d'articles s'échelonnant de 1888 à 1891, dénonça un traité secret entre la Belgique et l'Allemagne. Un aventurier qui signait tour à tour Foucault de Mondion, Charles de Maurel et comte Paul Vassili, synthétisa les révélations de la *Nouvelle Revue* dans un volume qui portait ce titre sensationnel: *La Belgique livrée à l'Allemagne* (1), il fut entendu par quantité de Français qu'un traité secret avait été conclu par Léopold II à l'insu de son gouvernement avec celui de Berlin pour l'invasion de la France. Notre ministre des affaires étrangères, prince de Chimay, avait beau déclarer que c'était « inventer une fable ridicule que de soutenir que la Belgique aurait violé son devoir de neutralité par des traités (2) », rien n'y faisait; la *Nouvelle Revue* écrivait gravement: « Tous les

(1) FOUCAULT DE MONDION, *La Belgique livrée à l'Allemagne* (1886-1891). Paris 1891.

(2) Le *Figaro* imprimait: « Aujourd'hui, je viens vous dire simplement qu'il faut considérer désormais la Belgique non plus comme un pays neutre, mais bien comme une province de l'empire germanique ». 8 août 1890.

démentis du monde ne changeront pas la situation que j'ai annoncée », et elle ajoutait: « Nos amis de Russie possèdent le texte de la convention léopold-allemande (1). » Et, encore en 1893, comme pour confirmer ce propos, un complice de Foucault, qui signait Nicolas Notovich, avait l'impudence de « rétablir » le texte de notre prétendue convention militaire avec l'Allemagne (2).

(1) N. NOTOVICH, *L'Empereur Alexandre III et son entourage*. Paris, 1893. La Belgique donne libre passage sur son territoire aux armées allemandes et leur permet d'y établir à leur convenance des magasins de vivres et de fourrages. Les chemins de fer, avec tout le matériel roulant, sont mis à leur entière disposition. Enfin, l'armée belge elle-même passe sous la dépendance de l'état-major allemand et ses chefs supérieurs sont désignés par le généralissime des coalisés. La seule restriction apportée à cet acte de vassalité, c'est que les troupes belges ne dépasseront pas la Flandre conquise et annexée. « Tous les frais résultant du passage des armées allemandes en Belgique, indemnités aux propriétaires et aux industriels, dommages-intérêts quelconques, restent bien entendu à la charge du gouvernement de Berlin.

« En cas de guerre heureuse, l'Allemagne garantit à la Belgique l'annexion des départements du Nord de la France. Une carte annexée à la convention délimite exactement la part de conquête qui doit être attribuée au successeur de Charles le Téméraire. »

(2) Voir un historique de cette méprisable campagne dans CH. WOESTE, *La Neutralité belge*.

Que reste-t-il aujourd'hui de toute cette littérature de faussaires et d'espions? Des écrivains qui, sur la foi des Foucault et des Notovich, se sont échauffés au sujet de notre complicité avec l'Allemagne, y en a-t-il un seul qui ne rougirait si on lui remettait sous les yeux ses folles dénonciations? Ce qui est vrai, et nous pouvons le proclamer hautement, c'est que notre vieille amitié pour la France n'a jamais été un obstacle à la sincère sympathie que nous portions à l'Allemagne.

Dans ces conditions, la Belgique avait le droit de croire que les puissances garantes de sa neutralité seraient satisfaites de ses efforts, qu'elle ne serait pas attaquée par ceux qui avaient assumé le devoir de la défendre, et que les signataires du traité de Londres, en particulier le roi de Prusse, respecteraient des engagements solennels. Nous avions d'autant plus le droit de compter sur cette protection que nous croyions l'avoir mieux méritée. L'Allemagne n'avait reçu de la Belgique que des témoignages de confiance et d'amitié. Confiance un peu naïve, il est vrai, et que la création du camp d'Elsenborn à deux pas de notre frontière orientale, aurait bien dû ébranler. Mais non: nous ouvrions toutes larges les portes de notre pays à la pénétration germanique, et on en profitait outre-Rhin.

Il y avait des Allemands partout; notre industrie,

notre commerce faisaient dans une large mesure appel au concours allemand; une partie de notre matériel de guerre, de tous nos canons nous était fournie par la maison Krupp.

L'optimisme qui, depuis 1870, est la note dominante de l'opinion belge sur les relations extérieures, ne se laissait pas déconcerter par les avertissements discrets que lui donnaient des patriotes clairvoyants. « *On s'est trop habitué en Belgique, écrivait en 1886 Emile Banning, à ne voir de péril pour notre nationalité que du côté du midi.* » Et, envisageant l'éventualité d'un conflit entre l'Allemagne et la France, il ajoutait ces paroles prophétiques: « *Il est aisé de le deviner. L'Allemagne, au moment de l'ouverture des hostilités, aura l'avance de la concentration de ses forces; elle a un puissant intérêt à passer par la vallée de la Meuse. Si les Français lui fournissent un motif, elle entrera sur-le-champ en Belgique comme garante de notre neutralité; si tout prétexte lui fait défaut, elle invoquera d'impérieuses nécessités militaires.* »

Anvers, notre métropole commerciale, était comme au temps des Fugger, quasi une ville allemande; le haut commerce y était dans des mains tudesques, et, par une faute que l'esprit de parti explique sans l'excuser, il s'était trouvé un gouvernement qui, pour renforcer le chiffre de ses électeurs, avait ac-

cordé en bloc la naturalisation belge à toute cette légion étrangère. Nos plages étaient visitées tous les ans par plus de 20,000 Allemands, qui s'y considéraient comme chez eux. Placés au confluent de deux civilisations et partagés par moitiés à peu près égales entre deux races, nous faisons au génie germanique une large place dans notre vie intellectuelle. Nous appelions les savants allemands dans nos universités : Schwane, Spring, Maynes, Schwerling, Warnkönig, Winischwarter, Ahrens, Arntz, Philippson, Jungmann, Scheler. Nos jeunes docteurs allaient passer une année à Paris, l'autre à Berlin ou à Leipzig. Quantité d'enfants belges fréquentaient les écoles que la colonie allemande avait ouvertes à Bruxelles et à Anvers. Nous prenions volontiers les leçons de l'Allemagne; nos congrès de Malines étaient nés sous ses auspices, et l'influence allemande était visible dans nos congrès des œuvres sociales. Nous avons un *Deutscher Verein* à Arlon et un *Schiller Verein* à Liège; l'Académie royale de Belgique décidait que l'allemand était une des quatre langues admises dans ses publications; elle mettait au concours l'étude d'un dialecte allemand de Belgique; elle couronnait un important mémoire sur Lenau dont l'impression était commencée quand éclata la guerre. La Commission royale d'histoire imprimait des dis-

sertations écrites en allemand qui lui étaient envoyées d'outre-Rhin. L'Allemagne avait salué avec sympathie ces initiatives belges, qui marquaient un si cordial rapprochement (1), et ceux de ses savants et de ses hommes d'affaires qui nous visitaient ne cessaient de faire l'éloge de l'hospitalité belge.

Nos voisins de l'Est n'avaient donc pas à se plaindre de nous. Nous tenions la balance égale entre eux et la France. Et si, dans les parties wallonnes du pays, les sympathies pour la France trouvaient parfois une expression peu en rapport avec les devoirs que nous imposait notre situation internationale, par contre l'Allemagne rencontrait dans nos régions flamandes, parmi les éléments exaltés du parti dit *flamingant*, des partisans bien autrement sérieux que les Wallons ne l'étaient de la France. Sans doute, il s'était rencontré quelques combistes belges qui, rêvant pour leur patrie les beautés du régime *abject*, avaient fêté bruyamment le centenaire de la bataille de Jemappes, moins d'ailleurs par amour de la France qu'en haine de

(1) Ajoutons ici que ceux qui s'y occupaient étaient dénoncés à Paris par de mauvais Belges comme pangermanistes; voyez par exemple l'article intitulé: « L'influence allemande en Belgique » (*Revue de Paris*, 1^{er} octobre 1907, pp. 653-672), où est particulièrement visé l'auteur de ce livre.

notre gouvernement catholique. Mais il paraissait à Bruxelles, depuis 1898, une revue intitulée *Germania*, qui était à proprement parler un organe pangermanique, et auquel collaboraient, sans trop apercevoir la portée de leur action, des Flamands éminents. En un mot, tout ce qu'il pouvait y avoir d'excessif dans les sympathies françaises de certains Wallons, trouvait un contre-poids dans l'amitié tudesque professée par certains flaminguants. Le peuple belge n'était pas engagé par des exercices plutôt littéraires; tous les esprits généreux en Belgique appréciaient les deux cultures et voulaient pour leur patrie les bienfaits de chacune; ils tendaient cordialement une main à l'Allemagne et l'autre à la France, et ils se réjouissaient de leur amitié à toutes les deux.

Surtout, ils n'entendaient pas trahir les devoirs de leur neutralité au profit de l'une et au détriment de l'autre, et ils veillaient à ne donner à aucun des deux rivaux le moindre sujet d'inquiétude ou de mécontentement. Un mot du général Eenens exprime avec une parfaite netteté le sentiment qui était sous ce rapport celui de la Belgique entière. Il avait, comme inspecteur général de l'artillerie, guidé en 1867 le général français Lahure, envoyé de Napoléon III, dans sa visite du camp de Brasschaet, et, au banquet qui suivit cette visite, il lui demandait ce qu'il pensait de l'artil-

lerie belge. Lahure répondit qu'il ne pouvait former qu'un désir, c'est qu'en cas de guerre franco-allemande, l'armée belge formât l'aile gauche de l'armée française. A quoi le général Eenens répondit qu'elle n'y manquerait pas, à moins, dit-il, qu'elle ne soit obligée de devenir l'aile droite de l'armée allemande pour repousser l'invasion française si celle-ci se produisait. La même idée était exprimée sous une autre forme par l'auteur de ces lignes l'année qui précéda le guet-apens. Après avoir raconté les tentatives faites au XIV^e siècle par la France pour prendre pied dans les Pays-Bas par voie de pénétration pacifique, il montrait les Brabançons résistant avec non moins de fermeté aux exigences de l'empereur Sigismond, qui leur reprochait avec colère de vouloir devenir Français. Et il terminait son étude par ces mots : « Les pages qui précèdent montrent à suffisance que les Brabançons ne voulaient pas devenir Français, mais ils n'entendaient pas sacrifier leur indépendance une fois acquise, et depuis cinq siècles, entre la France et l'Allemagne, la Belgique reste fidèle à cette attitude (1). »

En somme, le rêve des esprits généreux en Belgique était de voir leur patrie devenir une espèce

(1) KURTH. Dass Brabant keine Lust hatte, französisch zu werden, erhellt zur Genüge aus den vorhergehenden Seiten, aber die einmal gewonnene Unabhängigkeit

de terre amphictyonique, une espèce d'Olympie, où tous les peuples de la grande famille européenne se seraient trouvés chez eux sous la protection de l'hospitalité belge. Cette grande pensée a été exprimée par le roi Léopold II dans la fête des *Riflewers*. Au moment où nous sommes plus loin de ce but que jamais, il sera permis à un Belge de se retourner avec de la colère vers les heures où un tel idéal semblait promettre sa réalisation.

wollte es nicht preisgeben, und seit fünf Jahrhunderten bleibt Belgien zwischen Deutschland und Frankreich diesem Standpunkte treu. (*Festschrift der Görresgesellschaft für Georg von Hertling*, p. 288.)

Godefroid KURTH

Professeur émérite à l'Université de Liège

Le
Guet-Apens Prussien
en Belgique

Avec une Préface de

S. E. le Cardinal D.-J. Mercier

Archevêque de Malines

Avant-Propos de M. Georges Goyau

— x —

PARIS

Honoré CHAMPION

5, QUAI MALAQUAIS, 5

BRUXELLES

Albert DEWIT

53, RUE ROYALE, 53.

1919

TABLE DES MATIÈRES

	Pages.
<i>Avertissement</i>	VII
<i>Préface de S. E. le cardinal Mercier, Archevêque de Malines</i>	XI
<i>Avant-propos de Georges Goyau</i>	XV
INTRODUCTION	1
CHAPITRE I. La neutralité belge depuis 1831.	7
CHAPITRE II. La Belgique à la veille de l'attentat.	23
CHAPITRE III. L'« ultimatum » allemand et la réponse de la Belgique	38
CHAPITRE IV. Comment les Prussiens essaient de justifier l'attentat	52
CHAPITRE V. La résistance de la Belgique à l'attentat prussien	91
CONCLUSION	120
APPENDICES :	
I. Comment l'Allemagne a calomnié le Gouvernement belge	129
II. Comment l'Allemagne a traité la Belgique. Nécrologe des villes et villages de Belgique	161 176
III. Comment l'Allemagne a traité le clergé belge	191
La tragédie d'Aerschot	207
